

**COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET
MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT

**PROGRAMME DES RÉFORMES
ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

COMITÉ DE PILOTAGE

**DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU
PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA
CEMAC**

(PREF-CEMAC)

COMMUNIQUE FINAL

La deuxième session extraordinaire du Comité de pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 03 octobre 2019 à Yaoundé (République du Cameroun), sous la présidence de son **Excellence Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'État, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Le Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, assisté de Monsieur **Abbas MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur de la BEAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient part aux travaux, les Ministres des États membres et les Premiers Responsables des Institutions membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Économie du Plan et de la Coopération Internationale.

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Ingrid Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale.

Pour la République Gabonaise:

- Monsieur **Roger OWONO MBA**, Ministre de l'Économie, des Finances et des Solidarités Nationales.

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur **Baltazar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'État à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale ;
- Monsieur **César Augusto MBA ABOGO**, Ministre des Finances, de l'Économie et de la Planification.

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **HISSEIN TAHIR SOUGUIMI**, Secrétaire d'État au Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement ;
- Monsieur **Ahmed ALKHOUDAR ALI FADEL**, Secrétaire d'État au Ministère des Finances et du Budget.

Pour la Commission de la CEMAC :

- Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président.

Pour la BEAC :

- Monsieur **Abbas MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur.

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Marcel ONDELE**, Vice-Président.

Pour la COBAC :

- Monsieur **HALILOU YERIMA Boubakary**, Secrétaire Général.

Pour la COSUMAF :

- Monsieur **NAGOUM YAMASSOUM**, Président.

Pour le GABAC :

- Monsieur **Gervais MBATA**, Secrétaire Permanent.

Pour le PREF-CEMAC :

- Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent.

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur **Alain Blaise BATONGUE**, Secrétaire Général.

Prenaient également part aux travaux :

- Monsieur **Antoine NGAKEGNI**, Président de la Cellule de Suivi du PREF-CEMAC ;
- Monsieur **Jean Claude TCHATCHOUANG**, Administrateur à la Banque Mondiale ;
- Monsieur **Joël TOUJAS-BERNATE**, Chef de mission sous-régional du FMI auprès des Institutions Régionales de la CEMAC ;
- Monsieur **Fabien NSENGIYUMVA**, Représentant Résident du FMI au Cameroun ;

- Monsieur **Kone SOLOMANE**, Représentant Résident de la Banque Africaine de Développement au Cameroun ;
- Monsieur **Antonio PREDRO**, Directeur du Bureau Sous-Régional Afrique Centrale de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;
- Monsieur **MAZEN BOURI**, Programme Leader à la Banque Mondiale.

Enfin étaient présents à cette session les membres du Secrétariat Technique du PREF-CEMAC.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'allocution du Président de la Commission de la CEMAC. Après avoir rappelé le contexte dans lequel se déroule la présente session, il a exprimé au nom de la communauté sous-régionale le vœu ardent que les conclusions du Grand Dialogue National qui se déroule au Cameroun puissent permettre de restaurer la paix et la sécurité dans le pays. Il a ensuite rappelé l'engagement ferme et la détermination des Chefs d'État de la CEMAC, lors de leur Conférence tenue à N'Djamena le 24 mars 2019, d'impulser un nouvel élan à la dynamique des réformes dans notre sous-région. Dans cette optique, il a souligné l'urgence pour la Zone CEMAC d'adopter de nouvelles résolutions sur les réformes structurelles et le renforcement de l'intégration régionale, les douze projets intégrateurs prioritaires du PER et les modalités pratiques de leur mise en œuvre effective dans les meilleurs délais.

Après amendement et adoption de l'ordre du jour, le COPIL a procédé à l'examen du Rapport du Groupe de travail sur les projets intégrateurs dans la Zone CEMAC. Douze projets intégrateurs ont été retenus sur la base du critère de maturité. Le coût total de ces douze projets est estimé à 2 819 milliards de FCFA. Compte tenu des ressources déjà mobilisées par les États membres et les partenaires techniques et financiers, d'un montant de 255,8 milliards de FCFA, les financements à rechercher auprès des bailleurs et des partenaires au développement s'élèvent à 2 563,4 milliards de FCFA.

À l'issue des échanges, le COPIL a adopté le rapport du Groupe de travail et approuvé les douze projets intégrateurs sélectionnés, ainsi que la liste des bailleurs susceptibles d'accompagner leur mise en œuvre. Le COPIL a demandé au Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC d'élaborer une stratégie de recherche et de mobilisation de financements. Le COPIL a également jugé pertinente la composition de la délégation de Haut niveau des personnalités de la CEMAC qui devra présenter les douze projets sélectionnés aux partenaires techniques et financiers lors des missions prévues dans la période allant du 10 au 30 novembre 2019. Et ce, avec la perspective d'une table ronde qui se tiendrait à Bruxelles en février 2020. Le COPIL a enfin approuvé la construction des cinq premiers postes-frontières sur les cinq principaux corridors identifiés et a précisé que ces derniers doivent être construits au niveau des points de jonction entre les pays concernés.

ABORDANT le point portant sur les mesures prioritaires en vue de l'intégration physique, commerciale et l'accélération des réformes structurelles, les membres du COPIL ont engagé la Commission de la CEMAC et le PREF-CEMAC à mettre en œuvre les actions ci-après :

- constituer avant le 30 Octobre 2019 un Groupe de travail composé des experts des Ministères de l'Économie, du Commerce, de la CEMAC, de la BEAC et du PREF-CEMAC, pour définir les modalités de promotion de la commercialisation inter pays des produits de la sous-région.
- mettre sur pied avant le 30 Octobre 2019 un autre Groupe de travail, composé des experts des Ministères des Télécommunications, des représentants des Agences Nationales de Régulation des Télécommunications, de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, du Bureau Sous-Régional Afrique Centrale de la CEA et du PREF-CEMAC, pour finaliser le règlement communautaire portant suppression des frais d'itinérance, au plus tard en Janvier 2020 ;
- produire une Directive Communautaire sur le Partenariat Public-Privé, en tenant compte des lois nationales existant déjà en la matière;
- mettre en place et faire fonctionner d'ici à la fin de l'année 2019 tous les Comités nationaux de l'origine afin que tous les produits d'origine CEMAC puissent être identifiés ;
- lever, d'ici à décembre 2019, toutes les barrières et entraves au commerce à l'intérieur de la sous-région;
- initier le processus de construction, d'ici à la fin de l'année 2020, des cinq postes-frontières identifiés ;
- finaliser la mise en œuvre du schéma directeur d'industrialisation communautaire ;
- faire adopter le passeport biométrique CEMAC par le pays qui n'en dispose pas encore (République Gabonaise);
- opérationnaliser l'observatoire du climat des affaires en Afrique Centrale.

EXAMINANT le Rapport de surveillance multilatérale 2018 et Perspectives pour 2019 et 2020, les membres du COPIL ont noté que l'état de conformité en 2018 aux nouveaux critères de convergence de la CEMAC, s'est légèrement dégradé dans son ensemble, comparé à 2017. La Communauté a observé en 2018 deux critères de convergence sur quatre, à savoir ceux relatifs à l'inflation et à l'endettement. Par pays, la Centrafrique a respecté trois critères de convergence sur quatre à l'exception de celui portant sur l'absence d'arriérés de paiement. Le Cameroun, la Guinée Équatoriale et le Tchad ont observé deux critères, ceux relatifs à l'endettement et à l'inflation pour le Cameroun et la Guinée Équatoriale, ainsi que ceux afférents au solde budgétaire de référence et à l'endettement pour le Tchad. Le Congo et le Gabon ont observé un seul critère, celui afférent à l'inflation pour le Congo et le critère portant sur l'endettement en ce qui concerne le Gabon.

Les membres du COPIL ont félicité la commission de la CEMAC pour la qualité du rapport et aussi l'efficacité dans le suivi de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance multinationale. Ils ont également décidé que le Rapport de surveillance multilatérale 2018 et Perspectives pour 2019 et 2020 soit présenté par la CEMAC à la prochaine réunion des Ministres de la Zone Franc prévue à Paris le 11 octobre 2019.

POURSUIVANT ses travaux, le COPIL a examiné les Grandes Orientations des Politiques Economiques pour 2020. Le COPIL du PREF-CEMAC, après avoir suivi l'exposé sur les perspectives macroéconomiques de la CEMAC pour 2019 et 2020 et les principales hypothèses sur lesquelles reposent ces perspectives, a recommandé l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC d'une part les orientations générales de mesures de politiques économiques et d'autre part les orientations spécifiques par pays de mesures de politiques économiques.

CONCERNANT la question de l'application de la Règlementation de change et du rapatriement des recettes d'exportation, le COPIL a pris connaissance du rapport du Gouverneur de la BEAC sur les principales décisions prises lors de la réunion du Comité Ministériel de l'UMAC tenue le 02 octobre 2019 et qui portent sur les modalités de mise en œuvre de ladite Règlementation et la dynamisation du marché financier unifié de la CEMAC.

Au terme de ses travaux, le COPIL a adressé ses vifs remerciements au **Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA**, au Gouvernement et au Peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et la qualité du séjour en terre camerounaise.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

Yaoundé, le 03 octobre 2019

LE PRÉSIDENT




Gilbert ONDONGO